



Conseil économique et social

Distr. : générale
2 décembre 2015

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique Comité sur le genre et le développement social

Première session

Addis-Abeba, 17 - 18 décembre 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Sous-programme 9 de la Commission économique pour l'Afrique : politiques de développement social

Rapport de la Division des politiques de développement social

I. Introduction

1. De plus en plus, les États membres africains demandent des programmes de développement centrés sur l'être humain, qui permettent de parvenir à un développement durable profitable à tous. Cela a fait passer le développement social du statut de sujet marginal dans le débat sur les politiques à appliquer à celui d'objectif essentiel du développement.

2. La Division des politiques de développement social a pour objectif de promouvoir un développement durable profitable à tous et équitable, conforme aux engagements et cadres d'action adoptés aux niveaux international et régional, et visant à apporter un soutien aux priorités des États membres. Pour lui permettre de s'acquitter de ce mandat, la Division a été divisée en trois sections, à savoir la Section de l'emploi et de la protection sociale, la Section de la population et des jeunes et la Section de l'urbanisation, et elle est complétée par le Centre africain pour le genre.

3. La Division est chargée de la mise en œuvre du sous-programme 6 (autonomisation des femmes) et du sous-programme 9 (développement social) du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014 - 2015. La mission essentielle du sous-programme 9 est d'entreprendre une recherche analytique et empirique et de renforcer les capacités des États membres en matière de conception et de mise en œuvre de politiques appropriées qui promeuvent le développement durable, profitable à tous et équitable, en particulier dans les

* E/ECA/CGSD/1/1.

domaines de l'emploi et de la protection sociale, de la population et des jeunes, et dans celui de l'urbanisation.

4. Durant la période 2014 - 2015, la Division a concentré son attention sur le rôle en matière de transformation que peut jouer le développement social dans un programme de développement durable profitable à tous. En outre, le repositionnement stratégique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin de lui permettre de mieux tenir compte des priorités de l'Afrique dans le domaine du développement a renforcé la capacité de la Division de fournir tant des résultats de ses travaux de recherche sur les politiques que des produits du savoir qui sont attendus d'elle au titre du sous-programme du développement social.

II. Progrès dans la mise en œuvre durant l'exercice biennal 2014-2015 des activités relevant du sous-programme du développement social

5. Durant l'exercice biennal 2014 - 2015, la Division des politiques de développement social a, en collaboration avec l'Union africaine, les organismes des Nations Unies, la société civile, les États membres et les communautés économiques régionales, entrepris des études et des analyses stratégiques sur la santé, l'éducation, les jeunes, la protection sociale, les questions de population (y compris le dividende démographique), le vieillissement, la migration et l'urbanisation.

6. Les principales activités qui relèvent du sous-programme 9 peuvent être regroupées dans les trois principaux groupes thématiques qui suivent.

A. Travaux d'analyse

1. Étude sur le coût de la faim en Afrique

7. La Division a travaillé avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Commission de l'Union africaine au renforcement de la prise de conscience quant à la nécessité de réduire la sous-alimentation des enfants en Afrique, de bâtir un consensus autour de cette nécessité et de coordonner l'action entreprise pour réduire cette sous-alimentation, en menant des études dans différents pays sur le coût de la faim en Afrique.

8. Les études contiennent des estimations du coût de l'inaction face au fléau de la malnutrition sur le continent. Elles démontrent que la malnutrition des enfants ne constitue pas seulement un problème social, mais aussi un problème économique quantifiable qui se traduit par d'importantes pertes en ressources, du fait de la sous-alimentation des enfants tant actuellement que par le passé. Une étroite coopération avec les équipes nationales de mise en œuvre et l'utilisation de données nationales pour faire respecter l'obligation redditionnelle et favoriser l'appropriation ont été les caractéristiques de l'interaction entre la Division et les États membres. Jusqu'ici, les études sur le coût de la faim en Afrique ont été entreprises en deux phases dans neuf pays¹.

9. Les études ont permis de créer une plate-forme au niveau des pays pour la sensibilisation et pour des débats politiques et techniques sur le besoin urgent de fixer des objectifs plus ambitieux pour la réduction de la faim, de la malnutrition des enfants et du retard de croissance chez les enfants. Elles ont aidé à créer un mandat politique pour trouver des solutions au problème de la malnutrition des enfants et, à cette fin, deux déclarations distinctes ont été adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union

¹ Burkina Faso, Égypte, Éthiopie, Ghana, Malawi, Ouganda, Rwanda, Swaziland et Tchad.

africaine à sa vingt-troisième session ordinaire, tenue à Malabo en juillet 2014 : la Déclaration sur la sécurité nutritionnelle pour une croissance économique inclusive et un développement durable en Afrique, et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

10. Dans les pays qui n'ont pas fait partie du premier ensemble de pays choisis, il existe une très large reconnaissance de l'importance des études sur le coût de la faim en Afrique afin de parvenir à un consensus et assurer l'acceptation politique conduisant à davantage d'efforts nationaux pour réduire la sous-alimentation des enfants et le retard de croissance chez les enfants. En même temps, les États membres doivent bénéficier d'un appui aux politiques par lesquelles ils s'efforcent d'atteindre l'objectif de l'élimination du retard de croissance sur le continent.

2. Secteur informel et inégalités en Afrique

11. Le sous-programme procède actuellement à une étude analytique du lien entre l'emploi dans le secteur informel et les inégalités. L'étude, qui doit être publiée en tant que rapport sur le développement social en Afrique, traite de deux défis en matière de développement que l'Afrique doit relever aujourd'hui : premièrement, le manque d'emplois suffisants et d'emplois décents, en particulier pour les femmes et les jeunes, et, deuxièmement, les niveaux élevés des inégalités sociales et économiques à l'intérieur des pays et des groupes de population.

12. Des études de cas de pays en cours au Bénin, au Congo, en Namibie et en République-Unie de Tanzanie analyseront de façon approfondie ces questions pour chacun des pays choisis. Une version préliminaire du rapport a été diffusée lors de la réunion d'un groupe d'experts tenue les 17 et 18 novembre 2015, pour recueillir des observations et des propositions. Le rapport final devrait être prêt en début 2016 et la tenue d'une série d'ateliers de diffusion est prévue dans les pays susvisés.

13. S'efforcer de comprendre les causes des inégalités en Afrique et s'attaquer à ces inégalités, voilà l'objet même des travaux d'analyse de la Division, puisque s'attaquer aux inégalités sous toutes leurs formes constitue un impératif social d'importance cruciale si l'on veut que l'Afrique connaisse une croissance durable et équitable. Dans ce cadre, la recherche analytique de fond est menée et le rapport sur le développement social en Afrique est établi conjointement avec le projet du Compte des Nations Unies pour le développement relatif à la promotion de l'égalité, qui vise à renforcer les capacités de pays choisis pour leur permettre de mettre en œuvre des politiques et programmes publics axés sur l'égalité.

3. Dynamique démographique et développement

14. S'appuyant sur les conclusions et les recommandations de l'examen régional africain de 2013 des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action au-delà de 2014 de la Conférence internationale sur la population et le développement, et donnant suite à la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014, la Division a concentré son attention sur un certain nombre de questions cruciales concernant la population et les jeunes. Tirer parti du dividende démographique est un thème qui a occupé une place importante dans les activités de la Division. Dans ce cadre, la Division a élaboré un document d'orientation sur la dynamique démographique et la transformation du développement, dans lequel il a analysé le lien entre la dynamique démographique et la transformation structurelle de l'Afrique, dans le but d'influer sur les politiques et stratégies de développement visant à la transformation sociale et économique du continent.

15. En se fondant sur ledit document, le sous-programme a convoqué une réunion en décembre 2014 pour mobiliser l'expertise extérieure pour l'examen et la validation de l'analyse et des recommandations concrètes contenues dans le document. La réunion du groupe d'experts a analysé le lien crucial qui existe entre la dynamique démographique et le développement socioéconomique. Elle a fait des propositions concrètes quant à la manière dont la dynamique démographique pourrait être mieux traitée dans le programme de transformation structurelle de l'Afrique, à savoir dans le cadre de l'examen du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement après 2014 et la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015. La réunion a rassemblé un groupe diversifié d'experts provenant d'institutions publiques, de la société civile, des milieux universitaires et des organismes agissant dans le domaine de la population et du développement.

16. Dans la même manière, la CEA reconnaît la valeur potentielle des personnes âgées en Afrique et leur rôle de celles-ci dans l'exploitation du dividende démographique du continent. À cet égard, la CEA mène des activités de recherche sur le vieillissement et le développement dans les petits États insulaires en développement du Cabo Verde, de la Guinée-Bissau, de Maurice et de Sao Tome-et-Principe, afin de promouvoir les connaissances et informations des États membres de la CEA relatives au processus du vieillissement et aux politiques, interventions et stratégies nécessaires pour l'intégration des questions liées au vieillissement dans les programmes du développement.

17. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la CEA a élaboré un rapport de synthèse sur le dividende démographique en Afrique. Le rapport analyse et examine le concept du dividende démographique et ses relations avec le développement de l'Afrique. Le rapport met aussi en exergue diverses initiatives dans l'ensemble du continent sur le dividende démographique et les recommandations concrètes issues des études nationales et régionales appuyées par ses initiatives. Le rapport fait partie des efforts en cours pour tenir les décideurs informés et plaider en faveur de l'intégration du dividende démographique dans la planification du développement et les politiques de développement. Ces efforts visent à aider les pays africains à adopter des plans adéquats face à l'explosion du nombre de jeunes et à tirer le maximum d'avantages possibles de ce phénomène, en renforçant ainsi le bien-être de l'Afrique et de sa population. À cet égard, le rapport a permis de formuler des stratégies essentielles pour tirer pleinement parti du dividende démographique dans les pays africains.

4. Répondre aux besoins des jeunes

18. Dans le cadre du programme conjoint de la CEA, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et du Département des affaires économiques et sociales visant à renforcer la capacité des gouvernements de répondre aux besoins des jeunes en adoptant des politiques de développement profitable à tous et durable, le programme de la CEA pour les jeunes est en train de réunir des éléments de preuve solides sur la situation des jeunes en Afrique et de proposer d'autres solutions qui tiennent compte des conséquences de cette situation sur les jeunes afin de régler les problèmes auxquels ceux-ci sont confrontés. Une analyse régionale est en cours à cette fin, pour évaluer la participation des jeunes dans les domaines social, économique et politique en Afrique. Cela implique une enquête sur le degré d'inclusion des jeunes dans les diverses dimensions du développement ou leur degré d'exclusion, en ne perdant pas de vue que le but primordial de l'analyse régionale est de démontrer aux décideurs de la région les avantages de faire des investissements en faveur des jeunes en promouvant leur inclusion.

19. L'accent est mis dans l'analyse sur les domaines prioritaires du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général, à savoir l'emploi et l'entrepreneuriat, la protection des droits et de l'engagement civique, l'ouverture politique, l'éducation, y compris une éducation sexuelle complète, et la santé. La recherche s'y rapportant est menée à travers une analyse de données secondaires sur les jeunes disponibles dans les États membres, tandis que des données primaires sont aussi recueillies à travers un processus d'entretiens et de discussions, pour que la voix des jeunes se fasse entendre. Le projet sera mis en œuvre au Kenya, au Mozambique et en Sierra Leone. Par ailleurs, la Division est en train de mettre au point un choix de nouvelles politiques en faveur des jeunes, en se fondant sur les interventions publiques qui portent à la fois sur la participation, l'emploi et le développement des compétences.

5. Urbanisation

20. Le programme de la Division relatif à l'urbanisation est en charge du processus de l'examen régional africain de la mise en œuvre des engagements souscrits en 1996 durant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Ces engagements portent surtout sur les points suivants : planification et aménagement du milieu urbain ; gouvernance urbaine ; économie urbaine ; logements et services de base ; développement social ; gestion de l'environnement et urbanisation ; transport et mobilité ; enfin, recherche et développement des capacités. Le processus d'examen régional pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) a donné l'occasion au programme de recenser les lacunes dans la mise en œuvre et les nouvelles questions qui détermineront les priorités africaines en matière d'urbanisation.

21. En 1996, durant Habitat II, la contribution de l'Afrique à la formulation du programme urbain mondial a été minime à ce moment-là et, de ce fait, le programme de la CEA relatif à l'urbanisation, qui est mis en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et avec le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les pouvoirs publics, le développement urbain et la décentralisation, a entrepris de fournir un appui technique au développement du cadre directeur de l'Afrique en matière de développement urbain, connu aussi en tant que programme de l'Afrique en matière d'urbanisation, dont sera inspiré le nouveau programme urbain mondial devant être adopté par Habitat III en 2016. De façon plus précise, la CEA a réuni les éléments probants sur lesquels reposera la formulation de la position commune africaine pour Habitat III et est aussi en train de coordonner l'élaboration du rapport régional africain pour la conférence. Le Ghana et le Nigéria ont dirigé le processus d'adoption du programme urbain africain, qui est fondé sur les réalités des processus d'urbanisation en Afrique et qui fait apparaître l'importance pour l'Afrique d'avoir son programme urbain propre.

22. Des décideurs venant d'États membres comme l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, le Niger, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, le Tchad, le Togo et la Zambie ont répondu positivement à l'appel en faveur de l'adoption de politiques et de stratégies fondées sur le cadre du programme urbain africain, qui est également conforme au programme d'urbanisation et de transformation structurelle, ce qui permet de tirer utilement parti des possibilités offertes par l'urbanisation pour le développement dans ces pays.

23. Le programme urbain africain a été conçu en tenant compte du travail effectué par la CEA dans le programme de transformation, et était aussi fondé sur une recherche qui a démontré les avantages d'une approche globale à l'urbanisation favorisant la transformation structurelle. En outre, l'action future de la CEA dans le domaine de l'urbanisation comprendra aussi l'intégration des questions liées à l'urbanisation dans les processus de

planification nationale et dans les plans nationaux, cela conformément aux aspirations exprimées dans l'Agenda 2063 adopté par l'Union africaine en vue d'une croissance inclusive et d'un développement durable, et conformément au premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda.

24. En outre, en donnant suite à la recommandation issue de l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre au-delà de 2014 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et en vue d'intensifier les efforts, de renforcer les capacités statistiques nationales permettant aux pays de procéder à des analyses fondées sur des données probantes et d'accélérer les travaux sur l'urbanisation, le programme de l'urbanisation, travaillant de concert avec le Centre africain pour la statistique de la CEA, a entrepris le renforcement des statistiques urbaines en Afrique en procédant à une étude sur les données urbaines et sur les lacunes de capacité existant dans les pays. L'étude servira de base à la révision des principes et recommandations des lignes directrices en matière de recensement de la population et des logements utilisées pour définir les zones urbaines en Afrique. Le programme a aussi saisi l'occasion offerte par la collecte de données de l'actuelle série de recensements de 2020 pour plaider en faveur de l'adoption de concepts et d'indicateurs urbains comparables qui puissent être utilisés pour la prise de décisions fondées sur des données probantes.

25. Le programme de l'urbanisation contribue aussi à la contribution de l'Afrique au développement d'indicateurs pour le suivi de l'objectif 11 de l'Agenda 2030, qui vise à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », dans le cadre de processus liés au Groupe inter-institutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, que coordonne la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

26. Durant la troisième session du Comité du développement humain et social, les États membres ont demandé à la CEA de faciliter le partage des bonnes pratiques en matière de développement social et urbain identifiées dans des études choisies en vue d'une reproduction éventuelle dans l'ensemble du continent. À cette fin, le programme de l'urbanisation organisera un dialogue, par voie électronique avec les planificateurs africains du développement par l'intermédiaire de la communauté de pratique des planificateurs africains du développement de la CEA, dans le but de promouvoir les principes de villes sans exclusion et durables, dialogue qui se fondera sur les expériences de cinq pays, à savoir le Cabo Verde, le Cameroun, le Maroc, l'Ouganda et la Zambie. Les résultats du dialogue renforcera l'apprentissage par les pairs, le partage des informations, ce qui sera utilisé pour la formulation des politiques et pour leur mise en œuvre à l'échelon national. L'architecture actuelle du partage des connaissances de la CEA ne favorise cependant pas pour le moment le partage des meilleures pratiques dans l'ensemble du continent au-delà des communautés de pratique constituées au niveau national.

B. Appui en matière de formulation des politiques et de conseils

27. Parmi les activités menées dans le cadre du sous-programme relatif à l'appui en matière de formulation des politiques et de conseils, l'attention est attirée sur les suivantes :

a) *Initiative du Programme conjoint sur les migrations de la main-d'œuvre*: Durant la période sous examen, l'initiative du Programme conjoint sur les migrations de la main-d'œuvre a été approuvée par la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, à sa session spéciale tenue à Windhoek en avril 2014, et aussi par la Conférence de l'Union africaine, à sa vingt-troisième session ordinaire tenue à Addis-Abeba en janvier 2015. La

CEA a pris part à la conception et à l'élaboration du descriptif du programme de cette initiative conjointe. La prochaine étape consistera pour les partenaires à se concentrer sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme ;

b) *Appui technique à la Guinée-Bissau* : La crédibilité de la Division a été considérablement renforcée par la demande émanant de la Guinée-Bissau pour un appui technique à ses plans de développement ;

c) *Conception de la Vision 2050 de la Communauté de l'Afrique de l'Est* : Au niveau sous-régional, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a demandé à la CEA et à la Division de l'aider à concevoir sa Vision 2050 ;

d) *Réaction face à la crise Ebola* : La Division a pleinement pris part à la réaction commune face à l'épidémie Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. La requête sous forme d'une demande émanant des pays a conduit à une étude exhaustive sur les conséquences sociales et économiques de l'épidémie Ebola, qui a permis de procéder à une évaluation plus réaliste des effets de la maladie sur la croissance économique de l'Afrique de l'Ouest et du continent.

C. Mise au point d'outils

28. En réponse à une demande formulée par le Comité du développement humain et social en décembre 2013, la Division a mis au point l'indice africain de développement social pour aider les États membres dans l'évaluation et le suivi de l'exclusion dans leurs pays et dans la conception de politiques plus soucieuses de tous et plus équitables.

29. L'indice repose sur une approche de cycle de vie, qui reconnaît que les gens peuvent être confrontés à différentes formes d'exclusion à différents stades de leur vie. L'indice mesure dans la durée le degré de l'exclusion humaine dans six dimensions importantes : survie, nutrition, éducation, emploi, moyens de subsistance et vie décente pour les personnes âgées. En fonction de la disponibilité de données, l'indice peut permettre de faire une évaluation dans la durée et une évaluation différenciée par sexe et situation géographique pour mesurer les inégalités entre les pays et entre les groupes de population, de même qu'à l'intérieur des pays et des groupes de population. La valeur de chaque indicateur va de 0 à 1 et le niveau global d'exclusion dans les pays africains – en d'autres termes le chiffre total – se situe entre 0 et 6.

30. Une caractéristique essentielle de l'indice africain de développement social est qu'il aide à identifier, évaluer et suivre l'efficacité des politiques visant à promouvoir le développement profitable à tous, aux niveaux tant national qu'infranational. En particulier, l'indice aidera les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques sociales plus soucieuses de tous et plus équitables, aux niveaux national et infranational, et appuiera la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable pour l'après 2015 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, dans lesquels les questions d'équité et d'inclusion occupent une place prééminente.

31. L'indice est passé par un certain nombre de processus de validation interne et externe. Il a été lancé au niveau régional au neuvième Forum pour le développement de l'Afrique, à Marrakech (Maroc) en octobre 2014, et a été approuvé par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi, par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, lors de leurs réunions respectives de mars 2015. Une réunion-débat sur l'indice et l'utilisation d'autres outils de formulation des politiques aux

fins de la planification du développement a été organisée en tant que manifestation parallèle durant la Conférence des ministres de la CEA, réunion à laquelle ont pris part des experts du développement venus de l'ensemble de la région.

D. Partage des connaissances

32. Dans le cadre de l'exécution de son mandat relatif au partage des connaissances, la Division a centré ses activités sur les domaines qui suivent.

1. Conférence sur les migrations

33. La Division a, en partenariat avec l'African Diaspora Policy Centre (Centre politique de la diaspora africaine), basé à La Haye, et l'Agence allemande pour la coopération internationale, GIZ, organisé les 23 et 24 novembre 2015 une conférence sur le sujet suivant : « Dynamique des migrations en Afrique : comprendre le phénomène ». La conférence avait pour objet de faciliter l'échange entre pays du Sud des données d'expérience en servant de plate-forme où des décideurs importants venant du Cameroun, de l'Éthiopie, du Ghana, du Maroc et de la Tunisie pouvaient réfléchir à la manière dont les réalités migratoires seraient prises en considération dans les politiques de leurs pays. La réunion d'experts a été une enceinte pour l'élaboration d'un programme sur les migrations pouvant aider le continent à mieux aborder la dynamique multiforme des migrations.

2. Dialogue ministériel de haut niveau sur l'exploitation du dividende démographique aux fins de l'Agenda 2063

34. Avec le FNUAP, la Division a co-organisé un dialogue ministériel de haut niveau sur l'exploitation du dividende démographique aux fins de l'Agenda 2063, sous la forme d'une manifestation parallèle durant la réunion de mars 2015 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Le dialogue, jugé comme ayant connu un grand succès, a offert une occasion importante de débattre de moyens pratiques et d'options en matière de politiques particulières d'appui aux pays dans leurs efforts tendant à promouvoir et à exploiter le dividende démographique, et à réaliser les aspirations exprimées dans l'Agenda 2063.

3. Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue

35. La première session du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la santé, la population et la lutte contre la drogue s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2015 avec l'appui de la Division. Des ministres, des experts gouvernementaux et d'autres personnalités importantes ont participé à la session et ont délibéré sur des questions relatives à la santé, à la population et à la lutte contre la drogue, afin que ces questions soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre de la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après 2015. En s'appuyant sur les résultats de l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre au-delà de 2014 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la CEA a, en collaboration avec le FNUAP et la Commission de l'Union africaine, organisé une session parallèle pour les experts démographes, lors de laquelle ces experts ont élaboré les termes de référence du Comité des experts africains en matière de population et mis en place un mécanisme de reddition des comptes pour la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014.

E. Partenariats

36. Le travail entrepris par la Division au titre du sous-programme 9 a été marqué par le partenariat avec des institutions panafricaines, notamment avec l'Union africaine, et avec d'autres entités des Nations Unies, à travers une refonte du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et à travers les sous-groupes thématiques du travail, de l'environnement, de la population, de l'urbanisation et des migrations.

37. La Division a collaboré avec des entités des Nations Unies comme ONU-Habitat, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) et le FNUAP, entre autres, pour fournir ses produits du savoir conformément à l'initiative « Unis dans l'action », et pour renforcer les réalisations attendues. Cela a permis l'élaboration de cadres et d'initiatives stratégiques tels que le programme urbain africain. L'Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique – mise au point conjointement avec l'Union africaine, l'OIT et la Banque africaine de développement – est un exemple marquant de telles entreprises, tandis que la collaboration de la Division avec le FNUAP dans des activités relatives au dividende démographique a permis d'exercer une plus grande influence, d'avoir une plus grande visibilité et de procéder à une plus grande sensibilisation, cette collaboration contribuant de façon importante à la réalisation des résultats escomptés.

38. Une collaboration dynamique avec des instituts de recherche, des groupes de réflexion et des fondations réputés a grandement facilité un examen par des pairs des produits de la Division et facilité la diffusion de ces produits. Il s'agit notamment de la collaboration avec les instituts nationaux de statistique du Cameroun, du Maroc et de Sao Tome-et-Principe, avec l'Association économique éthiopienne, la Société pour le développement international de Nairobi, le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique de Dakar, le Partenariat pour la recherche africaine en matière sociale et de gouvernance et l'Université de Nairobi, tous deux à Nairobi, l'Université de Maurice, le Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix au Cabo Verde et l'Institut national d'études et de recherche en Guinée-Bissau, entre autres. Les organisations de la société civile, notamment le Forum africain des politiques relatives aux enfants et le Parlement panafricain, sont aussi d'importants partenaires.

39. Afin que son travail influe davantage sur les politiques, la Division a collaboré avec des organisations et des initiatives de la société civile comme le Forum des personnes handicapées, le GIZ, l'Union pour les études africaines de population, le Centre politique de la diaspora africaine, l'INDEPTH – un réseau indépendant comprenant actuellement 31 sites sur le terrain, dans 17 pays, de systèmes de surveillance démographique – et le projet 2020 de suivi des performances et de reddition des comptes. En outre, le bureau de la Fondation Rockefeller en Afrique, basé à Nairobi, est en train de devenir un partenaire important, qui apporte un soutien à la diffusion et au développement de l'indice africain de développement social.

40. Les partenariats au niveau régional avec des communautés économiques régionales comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), parallèlement aux autres commissions économiques régionales des Nations Unies, à savoir la CESAP, la CEPALC et la CESA, renforcent encore plus la crédibilité de l'action de la Division et attestent de l'influence de ses produits sur les politiques.

41. La crédibilité de la Division et la confiance dont elle jouit auprès des États membres et d'autres parties prenantes se manifestent dans la demande croissante de ses produits du savoir. Les outils techniques mis au point par la Division et les services consultatifs de celle-ci ont été accueillis avec gratitude par toutes les parties prenantes. Un système de retour d'information quant à la

pertinence des produits du savoir présentés à des réunions d'experts a assuré l'efficacité dans la fourniture des produits et créé un processus positif d'apprentissage, en mettant les produits du savoir en adéquation avec les réponses reçues.

42. Pour améliorer son fonctionnement, la Division s'est efforcée de mettre à profit la nouvelle approche intégrée et cohérente de la Commission. Grâce à cette approche, il lui a été possible de créer une synergie interdivisions en travaillant dans le cadre d'autres sous-programmes, tels que ceux portant sur la politique macroéconomique, les statistiques et le développement des capacités, et en travaillant avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), entre autres, ce travail étant complété par l'intervention directe des bureaux sous-régionaux de la CEA.

III. Outils stratégiques de la CEA en matière de gestion, de suivi et de communication

43. Pour traduire dans les faits l'aspiration de la CEA à devenir le laboratoire à idées de référence de l'Afrique sur les questions relatives aux politiques de développement du continent, les processus commerciaux intérieurs et extérieurs s'alignent de plus en plus sur les priorités de l'Afrique dans le domaine du développement social. Il est par suite maintenant possible, à travers ces processus commerciaux novateurs, de mesurer la performance de la Division dans l'exercice de son mandat de recherche analytique et empirique, et de renforcement des capacités des États membres en matière de conception et d'application de politiques appropriées.

44. Durant la période sous examen, dans ses produits du savoir, grâce à un travail empirique mené sur le terrain, la Division a cherché à trouver une réponse aux nouvelles questions qui se posent sur le continent. Ses produits du savoir ont influencé les politiques des États membres et d'autres parties prenantes. Par exemple, le rôle important de la Division dans la formulation du programme urbain africain était fondé sur une recherche reposant sur une approche globale de l'urbanisation qui favorise la transformation structurelle. Au total, 21 États membres² ont répondu positivement à l'appel à l'adoption de politiques et de stratégies fondées sur le cadre du programme urbain africain.

45. Un autre exemple clair de la performance de la Division dans ce domaine est fourni par le processus du coût de la faim en Afrique, dans lequel la Division a, en collaboration avec le PAM et la Commission de l'Union africaine, entrepris neuf études de pays³ pour établir une estimation du coût de l'inaction face au fléau de la malnutrition en Afrique. L'influence de ce travail sur les politiques s'est traduite dans les deux déclarations de haut niveau adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-troisième session ordinaire, à Malabo en juillet 2014, ainsi qu'indiqué à la section A.1 ci-dessus.

46. La crédibilité acquise par la Division et la confiance placée dans ses produits du savoir ont entraîné un surcroît de demandes de conseils consultatifs et d'assistance technique émanant des États membres, y compris celle relative à la mise au point de l'indice africain de développement social et, en particulier, à la définition de son cadre pour la cartographie des politiques. Ce cadre identifie et évalue l'efficacité dans la durée des politiques

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République unie de Tanzanie, Sénégal, Tchad, Togo et Zambie.

³ Burkina Faso, Égypte, Éthiopie, Ghana, Malawi, Ouganda, Rwanda, Swaziland et Tchad.

sociales en matière de réduction de l'exclusion humaine et il sera utilisé tout au long du prochain exercice biennal.

47. Pour vérifier la pertinence de ses produits du savoir, la CEA a récemment mené en partenariat une enquête sur les principales parties prenantes, notamment l'Union africaine, les États membres et les instituts de recherche. Le travail de la Division a été évalué positivement par les personnes interrogées durant l'enquête, qui ont indiqué que ce travail avait été utile pour « aborder la question des inégalités en Afrique dans le cadre de la transformation du continent. Le nouveau travail sur l'indice africain de développement social est aussi extrêmement encourageant ». En outre, la recherche analytique de la Division a été jugée pertinente pour ce qui est des questions de développement de l'Afrique.

48. Les personnes interrogées durant l'enquête ont recommandé à la Division de se concentrer sur un certain nombre de questions, afin de veiller à ce que les besoins des États membres et des autres parties prenantes soient mieux satisfaits. Le renforcement des capacités a été jugé crucial pour améliorer la sensibilisation, et devrait être accru. En outre, les personnes interrogées ont recommandé que la CEA noue des partenariats plus efficaces avec les institutions nationales, notamment avec les acteurs non étatiques, pour que ces institutions puissent éprouver un sentiment d'appropriation et l'obligation de rendre compte aux États membres. Ces recommandations seront reflétées dans la formulation des produits et activités prévus pour le prochain exercice financier.

IV. Activités prévues dans le cadre du sous-programme sur le développement social pour l'exercice financier 2016 - 2017

49. Durant l'exercice financier 2016 - 2017, la Division travaillera sur les produits du savoir de fond et entreprendra les activités de fond définis dans les sections qui suivent.

A. Cartographie des politiques

50. La cartographie des politiques fait partie des efforts tendant à recenser les politiques sociales qui ont contribué à des changements notables dans les États membres, telles qu'elles ont été mesurées par l'indice africain de développement social. L'indice offre un moyen de suivre à la trace les résultats qui peuvent être déterminés à l'avance et, dans ce cadre, il fera office de boussole pour identifier les politiques et leurs effets sur l'exclusion humaine, et pour mettre en exergue les réussites et les enseignements tirés de ce qui a été fait. Ainsi, la cartographie des politiques s'appuiera sur le travail initial de l'indice africain de développement social afin d'identifier les expériences nationales exceptionnelles, en mettant l'accent sur les objectifs du développement, les programmes et facteurs de développement, les résultats et les effets des interventions. Dans le cadre de son travail de cartographie des politiques, la Division mettra aussi l'accent sur une analyse des résultats du processus d'étude du coût de la faim en Afrique.

B. Documents d'orientation politique

51. Des documents d'orientation politique seront élaborés et une base de données sera créée pour le suivi des investissements sociaux, dans le cadre de

l'effort tendant à renforcer les produits du savoir dans le développement social et humain.

52. Dans les activités qu'elle mènera dans le cadre de ce sous-programme, la Division continuera à s'appuyer sur les conclusions et les recommandations de l'examen régional africain de 2013 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014.

53. À cet égard et entre autres activités, la Division établira un manuel pour la mise en application de la Déclaration d'Addis-Abeba, établira et examinera des rapports sur le dividende démographique et les options en matière de politiques en faveur des jeunes, et établira et diffusera des documents d'orientation politique sur les activités associées. En outre, elle procédera à un examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

54. Le travail sur le renforcement de la capacité des gouvernements de répondre aux besoins des jeunes en adoptant des politiques pour un développement profitable à tous et durable, et sur l'initiative du Programme conjoint sur les migrations de la main-d'œuvre se poursuivra aussi durant l'exercice biennal.

C. Urbanisation

55. S'agissant de l'urbanisation, le sous-programme s'engagera activement dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra à Quito en 2016, y compris la mise au point du rapport régional africain et la fourniture d'un appui à l'Union africaine pour la définition d'une position commune africaine en vue de Habitat III.

56. La mise en œuvre du projet sur le renforcement des capacités des États membres dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre de stratégies et de politiques pour des villes sans exclusion et durables (grâce à la neuvième tranche du Compte pour le développement) se poursuivra. Sur la base des connaissances créées dans le cadre du projet, des lignes directrices seront élaborées et des outils seront mis au point, pour être utilisés dans des ateliers nationaux de formation, avec pour objectif général l'établissement de plans d'action nationaux pour l'adoption de politiques d'urbanisation durables. Un aspect essentiel de ce travail sera l'effort tendant à établir et à renforcer le rôle de l'urbanisation dans une croissance et une transformation profitables à tous, grâce à la prise en compte de l'urbanisation dans la planification nationale du développement. Une évaluation sera effectuée pour déterminer si les questions urbaines sont intégrées ou non dans les stratégies nationales de développement et comment elles le sont, et pour préparer le terrain en vue d'un suivi futur. En outre, les connaissances créées dans le cadre du projet seront diffusées pour qu'elles produisent des effets et soient adoptées sur une plus grande échelle, notamment au moyen d'un processus de dialogues par voie électronique sur l'urbanisation soucieuse de tous, dans la planification du développement en Afrique.

57. En mettant à profit les résultats d'une évaluation entreprise en 2015, et les progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi de l'objectif 11 de l'Agenda 2030 sur les villes et les établissements humains, un appui sous forme de conseils techniques sera aussi fourni aux États membres pour l'amélioration de leurs données relatives à l'urbanisation.

V. Conclusion

58. Dans le prochain cycle budgétaire, 2016 - 2017, la Division mettra à profit les connaissances créées durant l'exercice biennal 2014 - 2015. Cela permettra de veiller à la continuité et à la pérennisation sur une plus longue période des connaissances accumulées et de rendre celles-ci plus étroitement en adéquation avec leurs possibles effets sur les politiques. Ceci s'applique en particulier au travail de cartographie des politiques qui sera effectué durant le prochain exercice budgétaire, ce travail découlant directement de l'utilisation de l'indice africain de développement social en 2014 - 2015. Dans le cadre de cette activité, la Division procédera aussi à l'évaluation des effets des politiques nationales au regard des résultats mesurés par l'indice. Cela à son tour permettra d'identifier les politiques et leurs effets sur l'exclusion humaine et de mettre en exergue les réussites et les enseignements tirés de ce qui a été fait.

59. De même, parmi ses autres activités, la Division établira et examinera aussi des rapports sur le dividende démographique et les options en matière de politiques en faveur des jeunes, en mettant à profit les activités menées et les connaissances créées durant l'exercice biennal 2014 - 2015. Des produits du savoir comme les documents d'orientation politique seront élaborés pour aider au renforcement des capacités des États membres et des autres parties prenantes en ce qui concerne les questions sous examen.

60. Tout en n'épargnant aucun effort pour assurer la pérennisation de son travail, la Division continuera de créer des connaissances dans les différents domaines relevant de sa responsabilité, tels que les jeunes, la population, l'urbanisation, l'emploi et la protection sociale, cela conformément aux nouvelles questions qui se posent sur le continent, et conformément aussi au Programme mondial 2030 pour le développement durable et au plan d'action continental, l'Agenda 2063.